

DEC141736INP

**Décision portant nomination de Mme Martine Richard-Viard aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Martine Richard-Viard, directrice de recherche de deuxième classe au CNRS, est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique, du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi des projets européens présentés par les laboratoires de l'Institut de physique du CNRS dans le cadre du programme H2020 de la Commission européenne.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Martine Richard-Viard demeure affectée à la [Délégation Midi-Pyrénées](#) (MOY1400), 16 avenue Edouard Belin - BP 24367 - 31055 TOULOUSE CEDEX 4.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2014, Mme Martine Richard-Viard percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées (DR14).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

Alain Fuchs